



La certification IFS

Le Center for Self Leadership offre la possibilité d'obtenir une certification de façon à reconnaître officiellement ceux et celles qui ont démontré leurs qualifications ainsi que d'établir les standards de compétence pour tous ceux qui pratiquent l'IFS. IFS-association gère le suivi du dossier administratif.

Ce document décrit en détails les conditions à remplir pour obtenir la certification en tant que praticien IFS.

Pour obtenir le dossier complet à remplir pour le processus de certification faites votre demande à l'adresse suivante : certification@IFS-association.com

Critères généraux d'éligibilité pour la certification IFS

Le candidat doit satisfaire chacun des 4 critères suivants :

1. **Avoir suivi la formation IFS de base** (Niveau 1) et avoir reçu le Certificat de Participation à la fin de la formation.
2. **Avoir exercé un minimum de 200 h de pratique IFS** après l'obtention du Certificat de Participation à la formation de Niveau 1.
3. **Avoir suivi 30 h minimum de formation continue et supervision**, sous la forme de :
20 h de supervision IFS, individuelle ou en groupe* (la moitié au moins en séances individuelles) **ET** 10 h de formation continue IFS sous la forme de participation à un ou plusieurs des événements/activités listés ci-dessous
OU
10 h de supervision IFS, individuelle ou en groupe* (la moitié au moins en séances individuelles) **ET** 20 h (ou plus) de formation continue sous la forme d'une des activités suivantes :
 - ✓ Séminaires ou retraites IFS axés sur le développement des compétences IFS
 - ✓ Conférence annuelle IFS (compte pour un maximum de 10 h)
 - ✓ Ateliers IFS enseignés par des formateurs IFS ou par des thérapeutes/praticiens certifiés IFS validés par CSL
 - ✓ Télé-classes IFS offertes par CSL
 - ✓ Participation en tant qu'assistant à une formation de niveau 1 ou de niveau 2
 - ✓ Formations IFS de niveau 2 (sous la forme d' "intensive ou spécialisé" ou sous la forme de "thèmes multiples")
 - ✓ Formations IFS de niveau 3

(*) Dans le cas de supervision de groupe, la quantité d'heures validées est laissée à l'appréciation du superviseur IFS.

La liste des superviseurs habilités pour superviser en vue de la certification et des certificateurs reconnus par CSL est disponible sur les sites francophones et anglophones.

4. Démonstration des compétences

Elle se fait par le biais de l'examen d'une séance (**comprenant un déchargement de fardeau**) enregistrée sur DVD ou en direct d'environ 50 à 60 minutes par une personne attitrée, membre du Comité de Certification. La séance soumise ne devra pas nécessairement se tenir avec un client. Une séance avec un collègue ou un ami, etc., est acceptée.

Que la séance soit enregistrée ou en temps réel, le **candidat devra fournir au certificateur** :

- ✓ Une page décrivant les aspects du modèle IFS qui sont illustrés au cours de la séance ainsi que les types d'interventions utilisées.
- ✓ L'histoire de la thérapie du client en question.
- ✓ Une évaluation, faite par le candidat, des difficultés rencontrées ainsi que des points sur lesquels il manifeste sa compétence. Cela pourra prendre la forme d'une auto-évaluation du candidat de sa capacité à identifier et à maintenir son énergie du Self durant la séance et sa relation avec ses propres parties activées durant la séance.

La liste des superviseurs et des membres de ce Comité de Certification est disponible sur les sites francophones et anglophones. Vous trouverez les liens dans en fin de ce texte.

Evaluation de la séance en temps réel ou sur DVD et feedback

- ✓ Le certificateur évaluera le niveau de compétence du candidat en fonction des critères listés ci-dessous. Si le candidat ne satisfait pas aux exigences requises, il lui sera demandé d'envoyer un autre DVD ou de participer à une autre séance en temps réel. Si le candidat échoue, le certificateur fera des recommandations de supervision et/ou de formation en vue de permettre au candidat de satisfaire aux exigences requises.
- ✓ Les décisions du certificateur sont sans recours.
- ✓ Liste des compétences requises à l'examen de la séance, en temps réel ou sur DVD :
- ✓ Le thérapeute est capable de maintenir présente en lui-même l'énergie du Self tout au long de la séance et de reconnaître ainsi que d'exprimer l'existence d'interférences de ses propres parties s'il y a lieu.
- ✓ Il écoute l'exposé de la situation par le client et identifie les principales parties présentes.
- ✓ Il demande la permission du client pour travailler avec la ou les parties cibles choisies par celui-ci.
- ✓ Il suit les étapes identifiées dans la liste des 6F (cf. niveau 1).
- ✓ Il sait identifier les craintes des managers et y répondre. Il sait négocier avec les pompiers.
- ✓ Il aide le client à se séparer de ses parties qui interfèrent.
- ✓ Il sait utiliser l'accès direct si nécessaire OU
- ✓ Il sait établir et développer une relation thérapeutique avec le client.
- ✓ Il sait connecter et travailler avec les exilés du client.
- ✓ Il démontre sa capacité à mettre en place les 6 étapes de la guérison (être témoin de l'histoire de l'exilé, déchargement, etc.).
- ✓ Il sait ramener l'exilé dans le présent (si nécessaire).
- ✓ Il invite les qualités positives.
- ✓ Il facilite l'intégration dans le système.

Le certificateur évalue également la présence des éléments suivants en fonction de la séance ou d'autres éléments non spécifiés du modèle :

- ✓ Le thérapeute aide le patient à accroître la présence de son Self envers la partie cible.
- ✓ Le thérapeute évalue les contraintes externes.
- ✓ Le thérapeute négocie avec le (ou les) exilé (s) de façon à prévenir l'éventualité d'un submergement émotionnel du client..
- ✓ Le thérapeute sait changer de partie cible.
- ✓ Il facilite l'expression de l'appréciation des parties par le Self.
- ✓ Le thérapeute présente le modèle si nécessaire.
- ✓ Il sait travailler avec les parties polarisées.

Frais de certification

Certification

- ✓ Le coût des heures données par le certificateur est à régler avec lui.
- ✓ 200€ à l'ordre de IFS-association couvrant les frais de dossier et de suivi vis à vis de l'association et de CSL, soit 40% pour IFS-association, 40% pour Karen Blicher l'employée de CSL, 20% pour CLS.

Renouvellement de la certification

- ✓ 150€ tous les deux ans à l'occasion de la re-certification, dont 40% pour IFS-association, 40% pour Karen Blicher l'employée de CSL, 20% pour CLS.

Dossier et paiement

Une fois la séance validée par le certificateur, le candidat fera parvenir son dossier par voie électronique ou postale à

Vinciane Van Outryve
certification@ifs-association.com
Rue les Brûlés, 6
B-1421 Ophain
Belgique

La partie remplie par le certificateur sera envoyée par ses soins à Vinciane Van Outryve.

La somme de 200€ devra être virée sur le compte suivant :

Institut Francophone pour le développement du Self leadership

IBAN : IBAN : FR76 1027 8060 3400 0205 2810 183

BIC: CMCIFR2A

IFS-association se charge de faire suivre le dossier et des coûts en dollar auprès de Karen Blicher, responsable pour CSL.

Renouvellement de la certification

La certification devra être renouvelée tous les deux ans. Le praticien certifié devra fournir la preuve qu'il a suivi 20 h de formation continue/supervision en IFS durant ces deux années (dont un maximum de 10 h de supervision). En cas de non demande de renouvellement, tous les privilèges liés à la certification seront annulés.

Si la demande de re-certification n'est pas reçue dans l'année qui suit l'expiration de la certification, il est demandé de fournir la preuve de 10 heures de supervision IFS et de 30 heures d'éducation continue IFS pour pouvoir obtenir la re-certification.

Institut francophone pour le développement du Self leadership
3, avenue Irène et Frédéric Joliot Curie 92240 Malakoff
Association loi 1901 n° W 142009322 – n° SIRET : 537 829 103 000 36
Organisme de formation enregistré sous le n°11 92 21373 92

Le praticien certifié devra envoyer les justificatifs pour le renouvellement de sa certification dans les trente jours qui suivent la date d'expiration de sa certification.

Avantages associés à la certification

- ✓ La certification permet de s'attribuer le titre de praticien certifié IFS sur les documents professionnels tels les cartes de visite, les annonces, dépliants, catalogues, curriculum vitae, site web, pages jaunes et autres documents biographiques.
- ✓ La certification est une condition nécessaire pour évoluer vers les fonctions de superviseur, assistant trainer, co-lead et lead trainer.
- ✓ Attribution de la mention "certifié" au sein de l'annuaire du site de IFS-association pour les membres de l'association.
- ✓ La certification offre la possibilité de recevoir de la part de *Center for Self Leadership* la permission d'utiliser le matériel développé sous la désignation de propriété intellectuelle IFS lors d'une demande liée à la présentation de matériel tel que livres, ateliers, promotions, etc.

La liste des certificateurs et superviseurs accrédités à superviser en vue de la certification est accessible sur :

le site francophone: <http://ifs-association.com/les-formations/la-certification-ifs/>

le site anglophone: <http://selfleadership.org/ifs-certification.html>